

## DÉSÉQUILIBRE DE L'ÉCONOMIE INDIGÈNE ET SOUTIEN DE L'ÉTAT EN 1937

### Les facteurs déterminants

Dans le cadre de l'économie indigène deux faits saillants dominent l'année 1937.

#### 1° LE DÉFICIT DE LA RÉCOLTE DE CÉRÉALES

La récolte 1937, qui doit être considérée comme nulle, par suite de la sécheresse, dans le Maroc oriental et méridional, n'a pas atteint dans le Nord et le Centre les résultats escomptés, le niveau élevé des rendements étant neutralisé en partie, dans ces régions très désavantagées au cours de la précédente campagne, par une forte régression des superficies emblavées. Par contre la colonisation, concentrée dans la zone favorisée cette année et qui avait procédé à des ensemencements accrus, a enregistré une excellente année.

#### 2° LA HAUSSE DU PRIX DE LA VIE

Cette hausse, consécutive aux manipulations monétaires, n'a épargné que les loyers. Elle a atteint beaucoup plus cruellement les populations urbaines, tributaires du souk local, que les classes paysannes protégées efficacement par la structure fermée de leurs budgets familiaux et qui, dans la mesure où elles ont vendu, pour se procurer du numéraire, ont tiré profit du mouvement de hausse des prix.

### La situation créée

Ces deux facteurs ont créé, pour les divers éléments de la population indigène, la situation suivante :

#### 1° RURAUX

Les régions d'Oujda et de Marrakech, touchées cette année par le défaut de récolte, sont celles chez qui la pluviométrie insuffisante et capricieuse fait prédominer les mauvaises années. Les réserves y sont rares ; aussi bien le déficit céréalier et la disparition des pâturages y ont entraîné leurs conséquences habituelles ; la migration des travailleurs vers les chantiers et les exploitations agricoles du Nord, la transhumance des troupeaux vers des régions plus fortunées, où ils reçoivent asile, à des conditions fixées par la coutume. Dans certaines tribus, on a pu assister à un exode massif de la population masculine. Il faut admettre que, dans ces régions, seules les zones montagneuses, où l'appoint de l'arboriculture est suffisant, ont été épargnées.

La situation dans ces régions a été aggravée encore du fait de l'interdiction d'immigration dont l'Algérie a frappé cette année la main-d'œuvre marocaine.

Dans les grandes plaines agricoles du Nord, favorisées cette année, le niveau élevé des ren-

dements (5 à 10) s'est trouvé compensé, en grande partie, par une diminution des superficies emblavées qui, pour certaines fractions, atteignent parfois 50 % et, partout supérieure à 20 % des superficies annuelles moyennes. Par ailleurs, l'année était grevée de nombreuses obligations de remboursement des prêts des sociétés indigènes de prévoyance reportées au cours des années antérieures. Mais la dévaluation allège particulièrement ce passif et, en raison de la hausse du cours des céréales, les fellahs des régions de Taza, Fès, Meknès, Port-Lyautey, Rabat et Casablanca (cercle de Chaouïa-nord) pourront néanmoins, leurs dettes éteintes en grande partie, attendre sans dommage la prochaine récolte. Cette situation, à la suite des mauvaises récoltes 1935 et 1936 a d'excellents effets sur le moral des tribus.

Entre les cas extrêmes envisagés, les régions de Chaouïa-sud, Oued-Zem, Doukkala, Safi, Mogador, Atlas-central ont constitué une zone intermédiaire à récoltes médiocres, et la situation est, aujourd'hui, essentiellement fonction de l'importance des réserves antérieures et des ressources d'appoint. C'est ainsi, qu'en raison de l'importance du capital accumulé, la zone Mogador, Safi, Mazagan, Chaouïa-sud (sauf les Beni Meskine) est peu atteinte. Au contraire, les bureaux d'El-Borouj et Dar-Ould-Zidouh signalent une situation économique très inquiétante, due au déficit grave de la récolte et caractérisée par un exode massif de paysans vers les villes. Ce mouvement atteint 1/4 des effectifs globaux, chez les Beni Meskine. Une aide importante doit être dès maintenant prévue pour l'époque, aujourd'hui proche, du retour de ces travailleurs. Enfin, dans les régions où la ressource d'appoint essentielle est l'élevage : Atlas-central, sud de la région de Meknès, la situation créée par le déficit céréalier est sérieuse, en raison de l'évolution inégale des cours du bétail et des céréales, qui oblige l'éleveur local à se défaire d'une partie importante de son troupeau, pour acheter les céréales nécessaires à l'alimentation et aux semences. Les populations des cercles d'El-Ksiba et d'Azilal se trouvent, à ce titre, particulièrement éprouvées. Dans les tribus plus riches, où l'économie est pourtant très diversifiée, comme les Aït Sgougou d'El-Hammam, la soudure s'avère, pour des raisons semblables, difficile.

#### 2° SITUATION DES VILLES

Le milieu urbain indigène a connu, en 1937, une crise indéniable. Alors que le coût des denrées ne cessent d'augmenter, les corps de métiers restaient dans un état de marasme à l'origine duquel on trouvait, à côté des facteurs de longue durée (concurrence des produits étran-

gers, évolution des goûts du consommateur), un élément récent : l'abstention du consommateur rural.

Pour les régions déficitaires, cette abstention s'expliquait aisément par le manque de pouvoir d'achat. Pour les autres régions, ce phénomène a eu des causes plus complexes : la restriction des ventes de grains, en vue de constituer une réserve pour les semences et l'alimentation, la nécessité de payer un lourd arriéré de dettes, l'attente d'une hausse des cours.

Ainsi, la situation des villes est restée précaire bien qu'à des degrés divers. Les extrêmes paraissent être Marrakech où le marasme reste grave et le relèvement impossible avant de longs mois et Meknès et Fès, d'autre part, centres de régions qui ont bénéficié d'une bonne récolte indigène et où la colonisation, ayant réalisé de gros gains, a fait bénéficier de ses salaires et de ses achats un grand nombre de travailleurs marocains, et où, à l'entrée de l'hiver, les fellahs se sont décidés à reprendre leurs achats auprès des artisans locaux.

#### Les interventions de l'Etat

Cette situation a provoqué de la part du Gouvernement du Protectorat d'importantes interventions dans les campagnes et dans les villes.

##### ACTION DANS LES CAMPAGNES

###### A. — Assistance.

Il suffit de rappeler l'action d'assistance poursuivie au cours des douze derniers mois : assistance par le travail, sous forme d'ouverture de chantiers de charité ; assistance par des secours, au titre de laquelle le Gouvernement n'a pas hésité à entreprendre le ravitaillement en orge d'un million d'habitants des régions déshéritées, pour une période qui s'étendra normalement jusqu'à la récolte 1938. Un pareil effort, qui a déjà nécessité une dépense de 35 millions, dépassant les possibilités financières du Maroc, la mission de M. Steeg a permis de préciser l'importance de l'appui qu'il convenait de solliciter de la métropole, pour l'assistance sous toutes ses formes.

On sait enfin que cette action s'est doublée de mesures prophylactiques d'une envergure exceptionnelle.

###### B. — Soutien de l'économie céréalière indigène.

Devant la faiblesse des rendements, il importait au plus haut point que le producteur indigène, toujours isolé et pressé par ses besoins d'argent fut, dès la première année, le bénéficiaire de la stabilisation des cours tentée par l'Office chérifien interprofessionnel du blé. Pour cela, il devait être assuré de trouver preneur pour son blé, au prix fixé.

Cette dernière considération a entraîné la création des coopératives indigènes de blé, dont le rôle est de procéder à l'achat, au stockage, au conditionnement et à la revente des blés indigènes.

Ces coopératives, instituées par dahir du 24 avril 1937, groupent non des individus, mais des sociétés indigènes de prévoyance. A ce jour, onze coopératives ont été créées groupant trente-trois sociétés indigènes de prévoyance situées dans le rayon d'action de l'Office du blé. Leur capital social, d'un montant global de 2.200.000 francs (200.000 fr. par coopérative) a été constitué par des subventions de l'Etat. Ce dernier a mis également à la disposition des coopératives le personnel chargé de procéder au paiement des grains, personnel constitué par les anciens collecteurs de droits de marchés.

Il est à peine besoin d'indiquer enfin que les autorités de contrôle accordent tout leur appui à ces organismes, au fonctionnement desquels elles prennent, à tous les échelons, une part active.

Grâce à cette aide, les coopératives ont pu installer dix-huit centres de stockage des grains et se rapprocher des producteurs indigènes en ouvrant plus de cent centres d'achat. On peut considérer que ces organismes sont ainsi représentés sur tous les centres importants de transactions céréalières.

Il est dès maintenant possible de porter un premier jugement sur les résultats obtenus par les organisations nouvelles, au cours de leur première année de fonctionnement.

A la date du 15 janvier 1938, les coopératives avaient acheté : 74.000 quintaux de blé tendre, 37.000 quintaux de blé dur, soit au total près de 111.000 quintaux.

La faiblesse des achats réalisés (on peut escompter, en année normale, un volume d'achat de 600.000 qx), surtout en ce qui concerne le blé dur, est frappante. Elle s'explique par les causes précédemment énumérées de la réserve où s'est tenue l'économie rurale indigène : désir de conserver des grains de semences et d'alimentation, attente d'une hausse des cours pour vendre les quantités nécessaires au paiement du tertib et au remboursement des prêts des sociétés indigènes de prévoyance. De plus, comme le prix offert au producteur par les organismes coopératifs est resté constamment inférieur à celui payé par les consommateurs des villes et leurs intermédiaires, il est évident que des quantités assez importantes, mais d'un montant impossible à déterminer ont assuré la constitution de réserves en ville ou dans les centres ruraux. Ce mouvement a eu cette année une ampleur et une précocité inusitées, le citadin ayant parfois interprété l'organisation de l'Office comme une tentative de réquisition du blé par l'Etat.

Le peu d'importance des achats effectués par les coopératives indigènes et le fait qu'ils ont été conclus à des cours supérieurs à ceux pratiqués par le commerce et les consommateurs ne sauraient évidemment autoriser à conclure à l'inefficacité de ces organismes. Si, le déficit de la récolte et la hausse irrésistible des cours intérieurs et mondiaux ont orienté leur activité dans un sens quelque peu imprévu, il faut considérer, en effet, que leur but unique reste de rendre effectif le soutien des prix à la

*production*, en s'assurant que le producteur trouve preneur pour son grain *au prix fixé ou au-dessus*. Ce but essentiel demeure le même, quels que soient par ailleurs l'abondance de la récolte et le niveau du prix « naturel » du blé. Cette année, on peut être assuré que, sans le jeu des organismes coopératifs, *les prix commerciaux auraient été à la récolte supérieurs aux cours officiels, mais le fellah n'aurait reçu qu'un prix dérisoire, les intermédiaires tirant seuls bénéfice de la hausse*.

Le rôle des coopératives est d'assurer le contrôle des cours. Il suffit donc qu'elles soient présentes sur tous les souks importants où elles agissent au moyen d'« achats témoins ». L'ampleur de leurs opérations ne présente d'intérêt qu'en vue d'alléger leurs frais de gestion et de leur permettre éventuellement de réaliser des bénéfices.

On peut donc conclure dès maintenant, sur la base de ce qui précède, que les coopératives ont fonctionné avec succès. Le premier moment d'étonnement passé, le paysan marocain n'a pas tardé à reconnaître les bienfaits de ces organisations, devenues déjà très populaires dans toutes les régions où elles ont effectivement fonctionné et qui doivent être conservées sous réserve de quelques adaptations destinées à réduire au minimum leurs frais de fonctionnement.

Il faut considérer d'ailleurs que les coopératives ont rempli des fonctions variées en liaison avec les sociétés indigènes de prévoyance, dont elles sont issues et qui souffraient beaucoup d'un manque de moyens d'achat, de stockage et de conditionnement des grains. Dans cet ordre d'activité, les coopératives :

1° Ont réservé l'intégralité de leurs stocks de blé dur à l'approvisionnement des sociétés indigènes de prévoyance en grains de semences, les déchargeant ainsi des soucis et des dommages qu'entraînait pour elles la conclusion de marchés et d'adjudications à l'époque des labours ;

2° Ont procédé, pour le compte des sociétés indigènes de prévoyance, à des achats directs de semences d'orge ;

3° Ont apporté une large collaboration aux sociétés indigènes de prévoyance dans le domaine du transport, de l'agrégage, du paiement et du stockage des grains destinés à l'alimentation des populations miséreuses secourues par le Protectorat, ou au ravitaillement normal des médinas.

Aussi le volume de grains manipulé par les coopératives est bien plus élevé que ne le laisserait croire le seul chiffre de leurs achats. Ce volume global s'est élevé, en effet, à 600.000 quintaux.

Les coopératives deviennent ainsi des pôles d'attraction importants et tendent à se créer, dans l'économie rurale indigène, une place de tout premier plan.

Elles ont enfin, du point de vue politique, le meilleur effet. Le chef de la région de Casablanca, dans un rapport récent, s'exprimait en

ces termes : « La création de l'Office du blé, dont on pouvait attendre quelques réactions dues à l'incompréhension des agriculteurs indigènes et en dépit des retards fâcheux apportés à la mise en train de son fonctionnement, a été favorablement accueillie. *L'esprit réaliste du fellah a vite saisi, devant les prix d'achat substantiels imposés aux acheteurs, qu'il y avait là une mesure prise en sa faveur en vue de le faire échapper à l'exploitation dont il était souvent l'objet*, l'action du Makhzen et du Protectorat a été en cette occasion appréciée justement. »

Toutefois, le fonctionnement de l'Office du blé déborde largement le cadre des coopératives indigènes de blé, pour réaliser un contrôle total du marché marocain du blé. Or, en la considérant sous cet angle, on a pu craindre un instant que l'institution ne perde rapidement dans les villes, à l'occasion du ravitaillement en farine et en semoule, le prestige qu'elle gagnait déjà dans les campagnes sous la forme d'un organisme d'achat.

Les médinas sont traditionnellement consommatrices de blé dur, dont elles n'ont jamais manqué depuis vingt ans. Or, en raison du déficit de la récolte et de la nécessité de réserver l'intégralité des stocks déjà constitués, pour satisfaire les besoins en semences des sociétés indigènes de prévoyance et pour la fabrication des semoules, l'approvisionnement des minoteries en blé dur s'avéra difficile à la fin de l'été. La chose en elle-même n'était pas grave, puisque la farine de blé tendre ne manquait pas, mais elle était fâcheuse, en raison de l'esprit chagrin et frondeur des citadins et par le rapprochement qu'ils établissaient volontiers entre cet état de chose inusité et le fonctionnement de l'Office du blé. Il convenait, puisque la récolte locale s'avérait irrémédiablement déficitaire, de se résoudre à importer du blé dur de l'étranger. Ce blé fut acquis à un prix supérieur au prix marocain, confirmant ainsi que le blé dur est cette année une denrée de luxe, mais la mesure eut pour effet de rendre vaines les critiques dirigées à l'encontre des initiatives gouvernementales.

#### C. — Préparation des ensemencements d'automne.

Il était essentiel, au lendemain d'une récolte déficitaire, d'assurer un ensemencement normal pour l'automne prochain, cette mesure étant considérée comme la condition *sine qua non* d'un relèvement de l'économie indigène.

Ces considérations ont amené le conseil de contrôle et de surveillance des sociétés indigènes de prévoyance à accorder à ces organismes l'intégralité des quantités de semences qu'elles avaient demandé, soit 160.000 quintaux d'orge et 142.000 quintaux de blé. Le coût total du programme d'ensemencement ainsi défini est évalué à 49.000.000 de francs. C'est là tant en ce qui concerne les quantités prêtées que le coût du programme, le plus important effort que les sociétés indigènes de prévoyance ont accompli depuis leur création.

## ACTION DANS LES VILLES

En dehors de l'effort d'assistance poursuivi sous forme d'ouverture des « centres d'hébergement » des villes, et de nombreuses mesures de détente fiscale, l'action gouvernementale a tendu surtout, au cours des six derniers mois, à limiter les effets de la crise où se débat l'artisanat.

Lors de la réunion de la section indigène du conseil du Gouvernement, le 10 juin dernier, M. le Résident général souligna que la disparité même des causes de la crise artisanale imposait la distinction des deux tâches qu'il convenait d'entreprendre, soit :

1° Une aide immédiate, ayant pour but de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour que les artisans surmontent les difficultés du moment ;

2° Une rénovation, qui doit être méthodique pour s'attaquer efficacement aux facteurs anciens de la crise, et ne saurait, dans ces conditions, être que progressive.

L'exécution du programme ainsi tracé a été aussitôt entreprise et poursuivie sans relâche.

*Aide immédiate*

Elle s'est poursuivie, jusqu'à ce jour, sur les crédits provenant des ressources de la Caisse du blé et de la réévaluation de l'encaisse-or de la Banque d'État qui ont été affectés à la réalisation du programme d'assistance indigène.

Elle s'est développée sur trois plans : l'assistance, le crédit, la recherche des débouchés.

1° *L'assistance* : il importait, en effet, tout d'abord, d'assurer, par des distributions de vivres et de vêtements, la subsistance des ouvriers et des petits artisans qui se trouvaient dénués de ressources.

A cet effet, une somme de 1.000.000 de francs a été utilisée pour l'ensemble des villes artisanales, les corporations étant chargées de répartir entre leurs membres les ressources qui leur étaient allouées. Cette mesure, inspirée des anciennes traditions marocaines, constitue une intéressante amélioration des procédés d'assistance ;

2° *Le crédit* a pour but de permettre aux artisans de se procurer leurs matières premières à meilleur prix, d'attendre le moment favorable pour vendre, afin d'entretenir leur exploitation.

Cette action, dès maintenant, nécessaire, ne pouvait être liée à la rénovation des corps de métiers, qui demandera du temps.

Il convenait aussi de la réaliser aux moindres frais.

C'est pourquoi elle a été assurée par l'adaptation à cette forme de crédit, d'organismes existants et déjà pourvus du personnel nécessaire : les caisses régionales de crédit agricole, ce qui réduit considérablement les frais de gestion.

Le 14 mai, ont paru un dahir et un arrêté viziriel créant les *Caisses régionales d'épargne et de crédit indigènes*, qui ne sont autre chose que les anciennes caisses de crédit agricole assorties de fonctions nouvelles, en matière de crédit artisanal, et dotées de crédits nouveaux à cet effet.

Au delà des nécessités d'ordre pratique, l'union du crédit artisanal et du crédit agricole se justifie par la solidarité même qui lie, dans un pays agricole comme le Maroc, la ville et ses campagnes. Plus que d'aléatoires exportations, le marché intérieur qu'est la masse de nos fellahs constitue le débouché le plus sûr des produits de l'artisanat. Les artisans sont, de leur côté, les clients nécessaires des producteurs ruraux. Il est heureux que cette solidarité se trouve aujourd'hui consacrée dans le cadre des nouvelles caisses, dont les conseils d'administration seront pour les citadins et les ruraux des occasions de rencontres et d'échange de points de vue.

Trois caisses sont dès maintenant en plein fonctionnement, celle de Rabat-Salé - Port-Lyautey, celle de Marrakech et celle de Fès. La création de deux nouvelles caisses à Meknès et Casablanca vient d'être décidée.

Les nouvelles caisses présentent les caractères suivants :

1° Elles permettent une action immédiate.

Dès la parution des textes, des instructions ont été adressées aux chefs de région pour leur indiquer que le but des prêts est d'entretenir l'activité des entreprises existantes, dans leurs dimensions et sur leurs bases actuelles, sans que l'avenir soit en rien engagé. Ceci comporte en particulier l'interdiction de tout crédit destiné, par un perfectionnement de l'outillage ou par tout autre moyen, à augmenter la capacité de production des entreprises avant qu'on ait pu accroître les débouchés dans une mesure correspondante.

Une première sélection, opérée dans chaque ville où fonctionne une caisse, a distingué les corporations vivantes, qui méritent de recevoir des prêts, de celles qui représentent une industrie ou un art voué à une prompt disparition, qui sont exclues du champ d'action des nouveaux organismes.

Sous cette réserve, les prêts sont faits aux artisans qui disposent, dès maintenant, d'une assiette commerciale suffisante.

Pour éviter, toutefois, que l'application de ce principe ne favorise uniquement les artisans très aisés, il a été décidé (art. 14 du dahir) que des prêts d'honneur pourraient être accordés à des groupes d'emprunteurs ne présentant pas isolément la garantie requise, sur la base du cautionnement réciproque de leurs membres. Ceci permet de donner aux artisans humbles, mais s'accordant mutuellement confiance, l'accès au crédit artisanal et d'encourager dès maintenant la formation des groupements coopératifs au sein de chaque corporation.

C'est ainsi qu'à Fès et à Rabat plusieurs groupements d'artisans, particulièrement réputés, viennent de recevoir des prêts d'honneur ;

2° Elles favorisent la reconstitution des corporations.

Cette préoccupation se manifeste par les deux traits suivants :

a) *La commodité de l'organisme* qui s'intègre aussi complètement que possible à la vie des corporations :

Les demandes de prêts peuvent être inscrites chez l'amin (représentant élu de la corporation) ;

Les délais de remboursement, très souples, varient de trois mois à cinq ans, suivant la nature et le montant des prêts ;

Le recouvrement peut être fractionné par mensualités et assuré par l'intermédiaire de l'amin.

Toutes ces mesures sont destinées à donner aux artisans le minimum de gêne, pour le maximum d'avantages.

b) *L'effort de décentralisation.*

Pour préparer les voies à une revivification des corps de métiers, il a paru nécessaire de limiter à des fonctions de contrôle l'action des autorités administratives représentées dans le conseil d'administration et le comité de direction de la caisse en confiant aux corporations elles-mêmes le soin d'assurer sous leur responsabilité morale un projet de répartition des sommes mises à la disposition de la corporation.

Dans ce but, l'amin de chaque corporation est désormais assisté d'un conseil de corporation composé d'artisans réputés pour leur capacité et leur honnêteté, choisis par leurs pairs et dont le rôle est d'instruire les demandes de prêts pour les présenter au comité de direction, aux fins de décision.

Grâce à cette commodité, à cette souplesse, à cette décentralisation, l'institution des caisses de crédit indigène tout en rendant des services immédiats, s'adaptera, plus tard, sans heurt, aux conditions d'existence des corporations rénovées.

Le succès rencontré par ces institutions est déjà très grand. La seule caisse de Fès a déjà instruit 600 demandes de prêts et a pu satisfaire une partie d'entre elles, distribuant en deux mois près de 100.000 francs. Le comité de direction de la caisse, dont la gestion s'avère déjà très prudente et très souple, estime que, dans le courant de la première année, 450.000 francs de prêts seront distribués.

#### RECHERCHE DES DÉBOUCHÉS

Il ne suffit pas de fabriquer, il faut vendre. Ainsi est apparue, dès le début, la nécessité d'assurer, en dehors d'un contrôle de qualité de la production artisanale, déjà effectué par le service des arts indigènes, une commercialisation de cette dernière susceptible de lui donner un accès plus large sur les marchés étrangers.

Cette nécessité devait amener le Gouvernement à faire participer étroitement l'Office chérifien d'exportation à la prospection des marchés extérieurs pour le compte des artisans marocains. A cet effet, un crédit de 200.000 francs a été mis à la disposition de cet organisme en vue de constituer un lot d'échantillons des principales productions artisanales pouvant être présentées et vendues à l'étranger. Cette dotation, outre son but de propagande, a présenté l'intérêt d'offrir, par les commandes qu'elle a occasionnées, une aide substantielle à l'artisanat local. Les opérations d'achat, qui se font en liaison avec le service des arts indigènes sont aujourd'hui terminées et les premières commandes recueillies par l'Office chérifien d'exportation sont en cours d'exécution.

#### RÉNOVATION DE L'ARTISANAT

L'œuvre de longue haleine que le Gouvernement a décidé d'entreprendre pour permettre à l'artisanat marocain de s'adapter aux circonstances nouvelles, que crée pour lui l'évolution économique, nécessite du temps et une étude méthodique.

Il a paru utile, dans ces conditions, de confier le soin d'en préparer les diverses étapes à une « Commission de l'artisanat » créée par arrêté résidentiel du 25 mars dernier et qui groupe, sous la présidence du délégué à la Résidence générale, les représentants qualifiés des services administratifs et les personnalités les plus compétentes en cette matière.

Enfin, pour permettre à l'action gouvernementale d'avoir son plein effet, une vaste enquête a été entreprise, avec le concours des autorités régionales, sur l'état actuel des diverses industries artisanales. Seule cette enquête permet en effet de mesurer l'étendue du mal actuel et de connaître la nature des remèdes qu'il appelle.

Elle a débuté par l'inventaire des industries du cuir, qui présentent au Maroc une importance de tout premier plan.

Les rapports très documentés présentés à ce sujet par les diverses autorités régionales sont actuellement soumis à un examen qui permettra d'arrêter à très brève échéance les mesures de relèvement jugées nécessaires, cependant que l'enquête locale sera poursuivie sur une nouvelle branche d'industrie.

L'enquête sur l'industrie du cuir est presque terminée. Il n'est pas possible de préjuger encore de l'action qu'elle permettra d'entreprendre.

Toutefois la cadence des réalisations accomplies cette année dans le domaine de l'artisanat permet d'espérer fermement que le Gouvernement saura faire aboutir rapidement les mesures qu'il aura jugé nécessaire de prendre dans ce domaine.

R. M.